



Règlement Officiel : Trail "Les Grands 20 de Bourgueil"

Date de la course : Samedi 7 juin 2025

1. Organisation et Informations Générales

La course nature "Les Grands 20 de Bourgueil" se déroulera le samedi 7 juin 2025 sur la commune de Bourgueil. Elle est organisée par l'association Sport Nature Bourgueillois, en partenariat avec le Syndicat des Vins de Bourgueil.

- **Adresse de l'association** : Mairie de Bourgueil, 8 rue du Picard BP 29, 37140 Bourgueil
- **Contacts** :
 - Internet : <https://sportnaturebourgueillois.fr> – contact@sportnaturebourgueillois.fr
 - Président : Alain Tendron - 06.88.71.61.68 - alain3744@gmail.com
 - Référent Trail : Laurent DEGUIL - 07.70.04.70.16 - deguil1975@gmail.com

2. Programme et Distances

4 distances sont proposées pour le trail : 7km, 15 km, 24 km (épreuve comptant pour le Challenge des Outdoors de Touraine) et 34 km.

Nous avons aussi ajouté le « Défi des grands 20 » qui consiste à courir le 15km, avoir un temps de repos selon votre temps d'arrivée, avant de courir le 7km.

- **Heures de départ** :
 - 34 km : 8h00
 - 24 km : 9h00
 - 15 km : 8h45
 - 7 km : 11h30
 - Défi 15+7km : 8h45 puis 11h30
- **Lieu de départ/arrivée** : Lieu-dit "Gravot" chez le viticulteur Jacky Pitault, route de Gizeux à Bourgueil.
- **Retrait des dossards** : Sur place à partir de 7h00 le jour de la course. Aucune délivrance la veille. Les inscriptions sur place sont closes 15 minutes avant le début de l'épreuve.
- **Ravitaillement** : Des points de ravitaillement seront prévus le long des différents parcours (sauf le 7km). Aucun gobelet ne sera fourni, merci d'apporter votre récipient personnel.
 - **15 km** : 1 ravitaillement liquide/solide
 - **24 km** : 1 ravitaillement liquide/solide
 - **38 km** : 2 ravitaillements liquide/solide
 - **Fin de parcours** : Ravitaillement solide, 1 fouée offerte et 1 boisson offerte à l'arrivée pour toutes les distances
- **Barrières horaires** : Les participants devront franchir certaines barrières horaires, faute de quoi ils seront redirigés vers l'arrivée. Les signaleurs présents à ces points de contrôle collecteront les dossards, qui seront ensuite remis à l'organisation pour figurer dans un classement distinct. Si un participant souhaite malgré tout poursuivre la course, l'organisation se dégagera de toute responsabilité à son égard. Les emplacements précis de ces barrières seront communiqués avant la course sur le site officiel.
 - **38 km** : barrière horaire à 12h30 soit après 4h30 de course
 - **Défi 15+7 km** : pas de départ sur le 7km après 11h30 soit après 2h15 de course
- **Animation** : Une buvette et des fouées garnies seront disponibles au village de départ pour les participants et les spectateurs.



Règlement Officiel : Trail "Les Grands 20 de Bourgueil"

3. Conditions d'Inscription et Documents à Fournir

Les inscriptions ouvrent à partir du 2 janvier 2025 en ligne sur runchrono.fr ou onsinscrit.com.

- En partenariat avec l'association « Alors peut-être », qui soutient les personnes atteintes d'Affection de Longue Durée (ALD) dans leur démarche de reconstruction par le sport, 15 inscriptions seront offertes sur présentation d'une attestation médicale justifiant de leur prise en charge ou licence sportive.
- **Certificats acceptés** : Seules les licences sportives FFA, Pass "J'aime courir", et le Passeport Performance Santé (PPS) sont acceptés. Pour les non-licenciés, un certificat médical de moins d'un an est requis attestant de la non contre-indication à la course en compétition.
- **Assurance des non-licenciés** : Les participants non licenciés doivent prévoir une assurance personnelle pour couvrir tout accident potentiel (par exemple : Assurance Accident de la Vie).
- **Autorisation parentale** : Pour le 7 et 15km, course ouverte aux mineurs ayant 15 ans révolu au 1^{er} janvier de l'année en cours, sous réserve d'établir une autorisation parentale. Pour les autres distances et défis, il est obligatoire d'être majeur.
- **Majoration du tarif sur place** : les inscriptions sur place seront majorées de 3€.

4. Règles de Course et Matériels Obligatoires

- **Numéro de dossard** : Chaque dossard est muni d'une puce et doit être porté visiblement sur le torse durant toute la durée de la course. Il est strictement interdit de céder son dossard à une tierce personne.
- **Balisage** : Par fanions, pancartes et rubalises.
- **Matériel obligatoire pour le 24 et 38 km** : Une réserve d'eau de 1L minimum, une couverture de survie, et un sifflet. En fonction de la météo, le port d'une veste coupe-vent peut être imposé. Des contrôles aléatoires peuvent être réalisés par des membres de l'organisation tout au long du parcours. En cas de non-présentation du matériel obligatoire la disqualification sera effective.
- **Bâtons de marche** : Autorisés sur la distance de 34 km uniquement.
- **Motifs courant de disqualification** :
 - Absence de dossard visible sur le trajet du circuit pour l'épreuve chronométrée,
 - Absence de matériel obligatoire,
 - Comportement pouvant constituer un danger pour lui-même et les autres participants,
 - Non-respect des règles de sécurité,
 - Non-respect de la faune et la flore,
 - Refus de suivre les instructions de l'équipe de secours ou des organisateurs,
 - Non-respect des bénévoles, professionnels et de la population locale,
 - Accompagnement sur le circuit par un vélo ou véhicule motorisé.
 - Accompagnement sur le circuit par une personne (mineure ou non) non inscrite à l'épreuve.

Tout participant disqualifié par l'organisation, voulant poursuivre sa course ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard auprès d'un organisateur. Dans ces conditions, l'organisation sera alors relevée de toutes ces responsabilités. sa propre responsabilité.



Règlement Officiel : Trail "Les Grands 20 de Bourgueil"

5. Abandon et Assistance

- **Procédure en cas d'abandon** : Tout participant souhaitant abandonner doit informer l'organisation en contactant le responsable de la sécurité dont le numéro figure sur les dossards ou bracelets. Les dossards doivent être remis soit aux postes de ravitaillement, aux signaleurs, ou au village d'arrivée.
- **Assistance** : Toute assistance extérieure est interdite en dehors des points de ravitaillement.

6. Dispositifs de Sécurité et Assistance Médicale

Un service de secours sera présent sur le village de départ et d'arrivée. En cas d'urgence, chaque participant devra contacter le responsable des secours dont le numéro est inscrit sur leur dossard ou bracelet. Celui-ci activera les secours pour une intervention rapide.

7. Classement et Récompenses

- **Classement** : Un classement individuel sera publié le soir même sur les sites runchrono.fr et sportnaturebourgueillois.fr.
- **Récompenses** : Les trois premiers hommes et femmes de chaque course recevront une récompense. Des récompenses supplémentaires pourront être offertes en fonction du nombre de participants.

8. Conditions de Participation et Annulation

- **Responsabilité** : Les organisateurs disposent d'une assurance Responsabilité Civile. Cependant, chaque participant doit s'assurer individuellement contre les accidents.
- **Annulation de la course** : En cas d'annulation pour raisons météorologiques extrêmes (ex. vigilance rouge, tempête) ou par décision administrative de la préfecture, aucun remboursement ne sera effectué, mais les inscriptions seront reportées à l'édition de l'année suivante uniquement.

9. Respect de l'Environnement

Tout déchet jeté hors des zones de ravitaillement prévues à cet effet entraînera une disqualification immédiate. L'utilisation d'enceintes portables est également interdite afin de préserver la faune locale. Rappel : Aucun gobelet ne sera fourni, merci d'apporter votre récipient personnel. Afin de limiter l'empreinte carbone de cette manifestation, nous vous encourageant à covoiturer entre participants.

10. Sanitaires et Vestiaires

- **Sanitaires** : Des toilettes seront disponibles sur le site de départ.
- **Vestiaires et Douches** : Des douches seront accessibles au Camping Municipal de Bourgueil situé à 4km du village de départ. Le trajet est à la charge des participants.



Règlement Officiel : Trail "Les Grands 20 de Bourgueil"

11. Traitement des Données Personnelles

Les données collectées sont traitées conformément aux conditions de la plateforme runchrono.fr et onsinscrit.com. Conformément à la loi informatique et libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. L'organisateur ne partage pas ces données avec des tiers.

12. Droit à l'Image

Chaque participant cède ses droits à l'image à l'organisation pour la diffusion de photos et vidéos de l'événement sur tous supports promotionnels, sauf opposition explicite de leur part.